

■ RÉSEAUX DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU NORD ■

LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU NORD

UNE HISTOIRE DE RÉSEAUX

Quels sont les objectifs des bibliothèques publiques ? A cette question simple, répondons simplement : satisfaire les « besoins » des lecteurs dans les meilleures conditions et les meilleurs délais, quels que soient le type de bibliothèque et la nature de la demande.

Les bibliothécaires sont donc invités à connaître ces besoins, ou du moins à les apprécier au plus juste, à réfléchir aux modes de desserte, ou de services appropriés aux situations, et à négocier – c'est-à-dire mettre en place – tous les éléments qui en composent le *puzzle*.

Des bibliothèques publiques ?

Les bibliothèques départementales de prêt (BDP) sont-elles des bibliothèques publiques au même titre que les bibliothèques municipales, qui ont pour objectif d'accueillir le public ? A vrai dire, le public cible, ou public final, ne les fréquente pas ou très peu – si ce n'est dans le cas des « prêts directs » – en tant que telles, sauf exceptions célèbres. Là se situent leur faiblesse – et l'origine de toutes les frustrations nées de l'absence du public en prise directe – et leur force, puisque leurs missions ne sont pas de desservir le monde rural au sens où on l'entendait en 1945, mais de contribuer – souvent fortement – à la satisfaction des besoins de lecture des habitants du monde rural.

On peut donc légitimement se poser la question de savoir si les professionnels des BDP exercent le même métier que les professionnels des autres bibliothèques. Oui, si l'on considère que leur rôle majeur est de constituer une collection pour un public, même indirect, d'en assumer la gestion et la promotion sous toutes ses formes. Non, si l'on considère que ces mêmes tâches ne peuvent être en aucun cas dissociées de l'existence d'une structure intermédiaire que constitue la bibliothèque « rurale », bibliothèque-relais, antenne, point-lecture, etc.

Pour schématiser, la BDP ne serait donc qu'un stock de livres (et/ou d'autres documents) à la disposition d'un public dont le personnel n'assure pas la médiation au profit du public physiquement présent.

Dans cet esprit, outre les diverses tâches dévolues à une bibliothèque, la BDP est dans son essence même – et dans son histoire – appelée à revoir ses missions en fonction des relais, personnes et lieux, qui régissent, animent et engagent la vie des lieux de lecture sur le territoire. Une relation mécanique, qui consisterait à proposer des ouvrages sans considération suffisante à la fois pour le public cible « inconnu » et les acteurs de terrain connus, fausserait la réalité des BDP d'aujourd'hui.

C'est pourquoi il s'agit de promouvoir des formes d'action différentes des autres bibliothèques publiques (de type bibliothèque municipale) et de participer à l'émergence de nou-

Didier Guilbaud

Médiathèque
départementale du Nord

50

veaux métiers, qui vont de l'expertise de fonds documentaires à la négociation quotidienne avec les élus « ruraux », en passant par la gestion et la proposition de stocks de documents et l'élaboration de stratégies de formation.

Les atouts de la réussite

Pour qu'une bibliothèque fonctionne correctement, c'est-à-dire pour qu'elle accueille un pourcentage de population « honorable » (soit au moins 20 %), il faut, à l'étape des connaissances actuelles en « bibliothéconomie », réunir les trois conditions suivantes :

- que le lieu bibliothèque soit accueillant, correctement aménagé, et bien pensé ;

- que les documents soient en nombre suffisant, et renouvelés régulièrement ;

- que le personnel soit suffisamment formé pour faire face aux impératifs de gestion et d'animation.

Dans cet esprit, le rôle premier des professionnels des bibliothèques départementales – et plus particulièrement des conservateurs – est de mettre en œuvre ce qui permettra de réunir ces conditions. Ils doivent agir auprès des élus départementaux – qui ont globalement bien accueilli les bibliothèques centrales de prêt (BCP) lors de la décentralisation – pour que des subventions incitatives, généralement complémentaires de celles de l'État, soient attribuées par l'autorité départementale dans le cadre de leur mission de soutien au monde rural (voir encadré). La qualité des bibliothèques-relais ainsi créées améliore nettement le service au sein de la communauté rurale. De telles procédures de subventions facilitent la création de véritables bibliothèques à l'échelle de la commune, et permettent de supprimer les « placards ».

Une bibliothèque dans chaque commune

Est-il cependant nécessaire de créer une bibliothèque dans chaque commune, les coûts étant non négli-

Un système original de subventions du département

Construction, aménagement, mobilier

Montant de l'aide départementale concernant le bâtiment (hors acquisitions) et sur le mobilier : jusqu'à 45 % du montant HT des travaux, jusqu'à 20 % maximum pour les projets recevant l'aide de l'État.

Le taux de subvention peut évoluer en fonction des critères suivants :

Critères

- 1 **Capacité financière de la commune**
- 2 **Caractère intercommunal de l'équipement**
- 3 **Affectation d'une surface de bâtiment suffisante**
- 4 **Utilisation du patrimoine communal ou d'une conception architecturale de qualité**
- 5 **Perspective de fonctionnement correcte (heures d'ouverture, budget de fonctionnement)**
- 6 **Existence d'un personnel qualifié**

Conditions

Le potentiel fiscal est susceptible d'être pris en compte par la Commission

La commune s'engage à faire fonctionner la bibliothèque dans le cadre d'un réseau de bibliothèques proches géographiquement 0,07 m² par habitant

Un architecte est appelé à travailler sur le projet – la commune "récupère" des locaux inutilisés

Les moyens mis en œuvre permettent d'espérer que la bibliothèque fonctionnera correctement : heures d'ouverture, budget d'acquisitions de 10 F par habitant

La commune s'engage à former le personnel qui sera appelé à gérer la bibliothèque – la médiathèque départementale du Nord assure le suivi de la formation

Autres subventions d'investissement

Ouverture d'une sonothèque et vidéothèque : une aide d'un montant maximal de 20 000 F peut être attribuée pour l'achat d'un matériel audiovisuel ou multimédia utilisable pour une sonothèque et une vidéothèque.

Informatisation : une aide d'un montant maximal de 20 000 F peut être attribuée pour l'achat d'un matériel informatique compatible avec celui de la médiathèque départementale du Nord.

geables, tant pour l'investissement immobilier et mobilier que pour le fonctionnement ? Comment notamment parvenir à constituer des collections suffisantes pour une population donnée ?

En revenant au postulat de départ, le public réel de ces bibliothèques est constitué en majeure partie d'enfants et de personnes âgées, dont la mobilité est réduite par nature. Certains rétorqueront que la desserte de ce seul type de public entraîne des coûts exorbitants. Comparés au coût de la voirie communale (1 000 F le mètre linéaire) ou des ronds-points dont la France est si friande (environ 2 MF l'unité), les coûts de la lecture restent pourtant très modestes au regard du nombre de personnes concernées. La création d'un lieu de lecture dans chaque commune n'est pas un luxe !

Néanmoins, la nécessité de bibliothèques de proximité doit s'appuyer sur une nécessaire organisation de réseaux. Un public plus mobile que

celui évoqué ci-dessus devrait pouvoir trouver dans son environnement des bibliothèques faciles d'accès qui répondent plus précisément à ses « besoins ». Par exemple, dans la commune où se trouvent le collège ou le lycée, il devrait y avoir une bibliothèque dont les fonds documentaires seraient plus développés, plus adaptés à la demande.

C'est la mission que s'est assignée la médiathèque départementale du Nord en favorisant la création et le soutien des bibliothèques dans les communes de moins de 10 000 habitants et en proposant une organisation en « réseau » aux bibliothèques des communes dites « bourgs-centres », suivant les termes de la loi d'aménagement du territoire de février 1995.

Ainsi, outre l'organisation de la desserte, qui prend en compte la relation possible de communes entre elles, deux bibliothèques municipales associées ont déjà été créées dans la pers-

La médiathèque départementale du Nord en bref

Avec plus d'un million d'habitants à desservir, la médiathèque départementale du Nord occupe la première place des bibliothèques départementales de prêt. Mais est-ce un privilège ? Car, en proportion, les moyens, les distances à gérer sont plus complexes.

Créée en 1982 dans un département fortement urbain, elle a vocation à desservir 597 des 652 communes du département. De très fortes concentrations urbaines autour de Lille, Dunkerque, Valenciennes et Douai obligent les acteurs de la médiathèque départementale du Nord à revoir les pratiques habituelles des BDP.

Si le réseau présenté dans cet article concerne plutôt les zones rurales du département, il conviendrait aussi de se pencher sur la mise en réseau de bibliothèques en milieu périurbain.

pective d'offrir un service différencié aux publics.

La mise à disposition du public de documents en nombre suffisant et régulièrement renouvelés fait également l'objet de tous nos soins. Ce renouvellement doit être envisagé sous deux angles : l'acquisition des fonds propres à chaque bibliothèque, et la mise à disposition des fonds déposés par la BDP.

On sait que les capacités budgétaires des communes permettent rarement de satisfaire pleinement les besoins d'une population. Selon les « normes », il faudrait environ deux livres par habitant, ce qui amènerait par exemple une commune de 1 000 habitants à procéder à l'acquisition de départ de 2 000 livres, soit un budget d'environ 200 000 F et à effectuer un renouvellement annuel d'environ 260 livres, soit un budget de 26 000 F.

La BDP jouant un rôle compensatoire, il paraît utile qu'un budget minimum de 10 F par habitant soit voté par les conseils municipaux, ce qui permettrait ainsi de participer à l'effort collectif. L'effet est néanmoins beaucoup plus psychologique, car le vote d'une ligne budgétaire « Acquisition de livres » sur le budget municipal prouve la volonté d'une équipe municipale de faire vivre une bibliothèque dans la commune.

La mise en place des réseaux

Les fonds déposés à la médiathèque départementale du Nord restent importants au regard des acquisitions des bibliothèques. Ils étaient d'environ 400 livres à chaque passage, renouvelés deux à trois fois par an, avant que ne soit mis en place le système de réseaux. La quantité d'ouvrages déposés, et surtout la fréquence des dessertes, a motivé la recherche d'un nouveau mode de fonctionnement.

Le principe du réseau tel qu'il a été mis en place à la médiathèque départementale du Nord est simple :

- chaque bibliothèque desservie par la médiathèque est visitée deux fois par an dans le cadre d'une tournée. Elle dispose ainsi de deux fois 400 livres en rotation ;

- lors d'un passage de bibliobus dans une commune, les communes voisines géographiquement sont invitées à faire un échange d'environ une centaine de livres, dont ceux réservés à la médiathèque, par écrit ou par fax (les petites mairies ont toutes été équipées de fax par le département il y a quelques années). La tournée ayant lieu le matin, les rendez-vous sont pris l'après-midi avec les bibliothécaires volontaires qui souhaitent renouveler une partie de leur fonds. Le système fonctionnant en théorie sur la base de réseaux de six bibliothèques environ ; une bibliothèque active peut ainsi disposer de deux fois 400 livres lors de la tournée, dix fois 100 livres lors des échanges mensuels, soit un total de 1 800 livres.

Il s'agit là bien entendu de théorie. La pratique est plus nuancée, puisqu'elle

tente de prendre en compte les vacances et les indisponibilités du personnel et des bibliothécaires volontaires. La pratique varie aussi selon l'importance des communes, et selon leurs motivations à faire « bouger » la bibliothèque tous les mois. Mais il s'agit d'un premier pas visant à démultiplier l'échange de livres au sein d'un groupe géographique de communes.

La mise en œuvre progressive de ce nouveau mode de diffusion a commencé en janvier 1996 pour l'antenne de Lille - qui dessert l'arrondissement de Lille, Douai et une partie du Valenciennois -, en mars 1996 pour l'antenne de Flandres (arrondissement de Dunkerque), en septembre pour l'antenne du Hainaut-Avesnois.

Il ne faut pas négliger non plus les difficultés liées à la culture même des BCP qui - à mon sens - ont privilégié une organisation de la distribution aux dépens d'une organisation de réseaux de bibliothèques, solidaires, complémentaires. Il est vrai qu'il est plus simple d'organiser un service sur la base du ravitaillement en documents que sur celle d'une politique de relation entre des « animateurs de bibliothèque », personnel des BDP et bibliothécaires volontaires des communes.

Les contradictions d'un nouveau projet et les résistances diverses ont été, voire sont encore, réelles. Mais se profile au fil des semaines une méthode de travail des professionnels de la médiathèque plus axée sur la relation des différents composants humains de ce travail quotidien au service de la lecture plutôt que sur la relation technique au document (acquisitions, catalogage, indexation).

Ainsi, au sein même de l'équipe, certains collaborateurs, au départ plutôt réservés sur le projet, en sont aujourd'hui de réels partisans, qui se battent pour que les bibliothécaires volontaires de leurs réseaux soient de plus en plus des acteurs au sein de la commune, et de plus en plus associés aux formations organisées par la médiathèque. On peut affirmer que la mise en place de ces réseaux contribue à responsabiliser les assistants qualifiés et les assistants de conservation, et évite par ailleurs de diluer les responsabilités sur un territoire plus vaste.

* Cf. l'ouvrage *Bibliothèques dans la cité : guide technique et réglementaire* / sous la dir. de Gérald GRUNBERG, Paris, Éd. du Moniteur, 1996. Le compte rendu est paru dans le *BBF*, 1996, n° 5, p. 123-124.

Des réseaux aux bibliothèques municipales associées

L'étape suivante consiste en la mise en place de bibliothèques municipales associées, c'est-à-dire pour l'essentiel aujourd'hui de bibliothèques avec lesquelles a été passée une convention visant à en faire des lieux d'accueil des bibliothécaires volontaires.

L'échange ne se fait plus dans le bibliobus, mais dans la bibliothèque municipale associée. Il convient donc pour la médiathèque départementale du Nord de pourvoir cette bibliothèque de documents en nombre suffisant et d'en assurer par ailleurs la gestion et la rotation à partir de ce point d'appui. En 1996, seule la bibliothèque municipale de Landreies, commune de 5 000 habitants de l'Avesnois, a passé une convention avec la médiathèque départementale du Nord.

La bibliothèque municipale de Godewaersvelde, dans les Flandres,

est la deuxième née de ce système, il y a seulement quelques semaines. Une troisième, celle de Merville, fait l'objet aujourd'hui de nos soins. A elles trois, elles concerneront près de 10 % des bibliothèques-relais desservies par l'établissement, soit trente communes sur les 330 desservies.

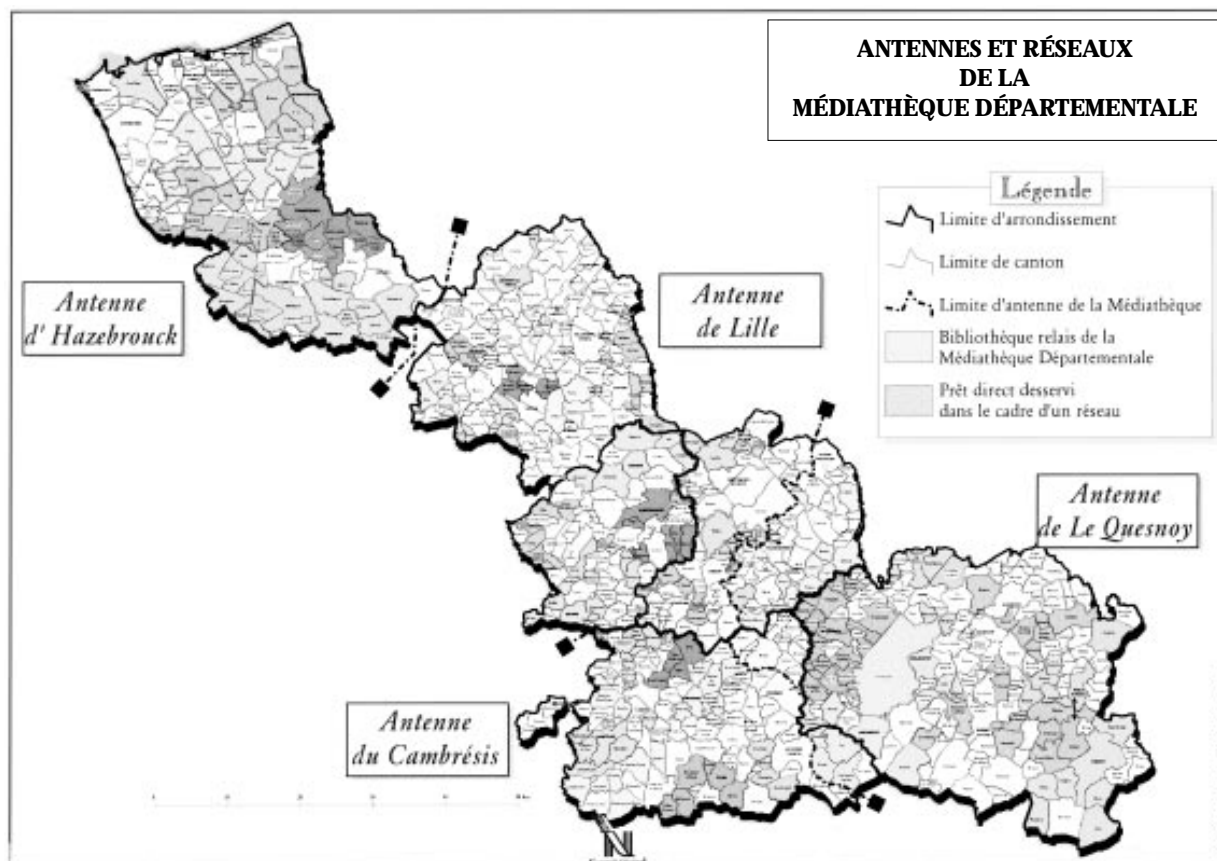
Un bilan d'étape fait apparaître, évidemment, un certain nombre d'avantages et d'inconvénients.

Créer des réseaux, c'est avant tout mettre en relation des hommes et des femmes qui ont pour passion de contribuer au développement de la lecture dans leur commune. Et si la commune de Flesquières, dans le Cambrésis, figure au *hit-parade* des bibliothèques du Nord, c'est bien parce que, au départ, il y a la volonté et la force d'entraînement d'une équipe au sein de la commune. Cette volonté et cette force sont liées à des individus qui ont tenu à ce que la commune ne soit pas exclue de la lecture, mais aussi à la commune elle-même. Même si Cambrai, dotée

d'une solide bibliothèque municipale de qualité, ne se trouve qu'à une dizaine de kilomètres, les habitants de Flesquières n'auraient pu accéder au livre sans cette énergie déployée au plus près de la population. Aujourd'hui, plus de 47 % de cette population utilisent les services de la bibliothèque, largement soutenue par la médiathèque départementale.

C'est ce facteur humain, à la base du service, qui favorise la diffusion du livre dans les bibliothèques et contribue à améliorer les services de la médiathèque, parce que les bibliothécaires volontaires y ont un interlocuteur : chaque bibliothécaire anime un ou plusieurs réseaux. La prestation de la médiathèque est moins impersonnelle et, partant, plus efficace.

C'est aussi cette énergie humaine qui a permis la création de la bibliothèque municipale associée de Godewaersvelde au sein d'un réseau de communes des Flandres – dans le droit fil de la création de la bibliothèque elle-même, il y a quelques



années. Sans l'appui du maire-adjoint de la commune, sans sa volonté de rassembler les bibliothécaires volontaires des communes alentour, cette association aurait probablement été plus difficile.

C'est enfin l'énergie de toute l'équipe de la médiathèque départementale du Nord, et plus particulièrement de l'antenne de Flandres, qui a permis de soutenir cette création, de lui donner du sens, de régler les multiples détails, liés à la circulation des documents comme au suivi des collections dans les bibliothèques elles-mêmes, ou à la mise en synergie des bibliothécaires volontaires du secteur. C'est d'ailleurs sur ce point que le rôle des responsables de réseau est le plus important : soutenir les bibliothécaires volontaires, c'est-à-dire les aider dans le choix des documents à l'intérieur des véhicules ou des

bibliothèques associées, mais aussi suivre leur parcours au sein d'une équipe de bénévoles – une équipe vit et bouge –, leurs motivations et leur formation.

La formation des bibliothécaires volontaires

La formation des bibliothécaires volontaires ne consiste pas à leur donner les bases d'un « métier » qu'ils exerceraient, au même titre que les professionnels des bibliothèques, sans contribution financière d'un quelconque employeur. Mais il convient de donner du sens à l'action des bibliothécaires volontaires, pour éviter que leur contribution ne soit assimilée à celles de dames patronesses, de type religieux ou laïc, bien

connues dans le petit monde des BDP comme un frein au développement d'une réelle politique de la lecture dans les communes.

Dans cet esprit, le module de formation de six jours mis en place depuis un an à la médiathèque départementale du Nord s'appuie sur deux principes généraux :

- donner aux bibliothécaires volontaires un aperçu de l'environnement bibliothéconomique, institutionnel et technique dans lequel ils évoluent ;
- leur donner des armes pour collaborer avec la médiathèque départementale et promouvoir une réelle politique de lecture dans leur commune et les communes environnantes, sans négliger l'éventualité d'un développement professionnel de leur bibliothèque.

Un chantier largement ouvert

La décentralisation, la loi d'aménagement du territoire et, dans ce cadre, la mise en place récente de communautés de communes offrent de nouvelles opportunités au développement des bibliothèques. Il ne s'agit pourtant pas de sauter à pieds joints sur une nouvelle mode, mais de donner du sens à de nouvelles structures qui convergent avec le désir des élus ruraux de faire face au déséquilibre entre milieu urbain et milieu rural.

Il y a fort à parier qu'avec ces nouvelles armes le chemin sera encore long, mais la médiathèque départementale du Nord, en rassemblant dans ses réseaux ce qui par nature est épars, en contribuant à renforcer la relation humaine entre les bibliothécaires volontaires, s'efforce de démultiplier l'énergie des uns et des autres, personnel de la médiathèque départementale, bibliothécaires volontaires, élus ruraux et départementaux au service du développement de la lecture et de la diffusion de la musique et de l'image.

Jun 1997

Formation élémentaire à la gestion d'une petite bibliothèque : gérer, animer, faire le succès de votre bibliothèque-relais

Durée	6 jours (2 modules de 3 jours)
Horaires	9 h-17 h
Public concerné	Toute personne chargée du fonctionnement d'une bibliothèque-relais de la médiathèque départementale. (Ces 6 journées sont obligatoires dans le cadre de l'ouverture d'un relais).
Effectif	Ce stage est ouvert à 15 personnes par antenne. La priorité est donnée aux demandes émanant des bénévoles et des employés communaux.
Objectif	Fournir des outils de travail pour l'animation et la gestion d'une petite bibliothèque en milieu rural
Contenu	<i>1^{er} module : gérer la bibliothèque</i> La médiathèque départementale du Nord : missions, services, aides financières et techniques. Comment choisir, comment acheter ? Classer, organiser les collections <i>2^e module : accueillir les publics</i> Inscription, prêt, guide du lecteur. Mise en valeur des collections. Les classes à la bibliothèque. L'heure du conte : raconter un livre. La bibliothèque dans son environnement : relations avec la commune (rapport d'activité, politique culturelle).
Méthodes pédagogiques	Les apports d'information alternent avec les échanges d'expériences. Rencontres avec d'autres professionnels, visites d'équipements.
Intervenants	Professionnels du livre et des bibliothèques
Prix	Frais pédagogiques pris en charge par la médiathèque départementale ; les frais de déplacements et de restauration restent à la charge des stagiaires mais sont à négocier avec leur collectivité.